

# Matthieu Vicente

Né le 7 août 1991 à Orange (84)

Double nationalité française et espagnole

matthieu.vicente@gmail.com – 06.29.20.30.25

## Curriculum vitæ

### PARCOURS UNIVERSITAIRE

- 2023**      **Qualification aux fonctions de maître de conférences, CNU – Section 01**  
**Chercheur postdoctoral, Université Paris-Dauphine, IRISSO**  
Projet de recherche financé par la Mission de recherche Droit & Justice (GIP), « Des requalifications salariales en trompe-l'œil ? La production des décisions juridiques relatives au statut des travailleurs des plateformes numériques au civil et au pénal en France depuis 2014 », sous la resp. de Sarah Abdelnour
- 2016-2022**    **Thèse de doctorat en Droit privé et sciences criminelles, Université de Strasbourg**  
○ Autorisation de diffusion en l'état et proposition à des prix de thèse  
○ Séjour de recherche doctorale à l'Université de Leicester (Royaume-Uni) en mai-juin 2018
- 2014-2015**    **Master Droit social parcours recherche, Université Lumière Lyon 2 (mention bien)**  
Mémoire de recherche : *Représentation syndicale et représentation élue dans l'entreprise*, dir. Sylvaine Laulom
- 2010-2013**    **Licence en Droit, Université Lumière Lyon 2 (mention bien)**  
Programme d'échange Erasmus en 3<sup>e</sup> année (2 semestres), Université de Salamanque (Espagne)
- 2008-2009**    **Baccalauréat série ES option anglais européen (mention bien)**

### ENSEIGNEMENT

- 2021-2022**    **Attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche (192 HTD)**
- 2019-2021**    **Agent temporaire vacataire (40 HTD)**
- 2016-2019**    **Doctorant contractuel chargé de mission d'enseignement (128 HTD et 6 HCM)**

Matières enseignées : Droit du travail, relations individuelles/relations collectives (Licence 2 et Licence 3) ; Droit général des sociétés (Licence 3) ; Droit de la famille (Licence 1) ; Séminaire d'introduction à la méthodologie de la recherche (Master 1 Droit social interne, européen et international)

### RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

- 2018-2022**    Représentant élu des doctorants au Conseil de l'UMR 7354 DRES
- 2016-2020**    Représentant élu des doctorants au Conseil de l'École doctorale 101

### LANGUES

- Français**    Langue maternelle
- Espagnol**    Maîtrise courante écrite et orale (C1)
- Anglais**     Maîtrise courante écrite et orale (C1)

# THESE DE DOCTORAT

## *Les droits collectifs des travailleurs de plateformes. Étude sur le champ d'application personnel des droits collectifs dans le contexte des plateformes numériques*

Soutenue le 13 décembre 2022 à Strasbourg

Membres du jury : **Nicolas Moizard** et **Fabienne Muller** (*directeurs de thèse*, Univ. de Strasbourg), **Simon Deakin** (Univ. de Cambridge), **Sylvaine Laulom** (*rapporteur*, Univ. Lumière Lyon 2), **Pascal Lokiec** (*rapporteur*, Univ. Paris I Panthéon Sorbonne), **Mélanie Schmitt** (*présidente du jury*, Univ. de Strasbourg)

**Enjeu de la thèse** : Occulté par le contentieux relatif à la qualification de la relation contractuelle pour l'application de la législation sociale, l'enjeu de la titularité des droits collectifs des travailleurs de plateformes demeure largement inexploré par la littérature en langue française, quoique des nouveautés juridiques considérables aient été introduites au cours des six dernières années. En point d'orgue, le dispositif du dialogue social de secteur parachevé par l'ordonnance n°2022-492 du 6 avril 2022 consolide en droit français un droit de négociation collective spécifique des travailleurs indépendants des plateformes de transport et de livraison. **La thèse vise ainsi à identifier dans quelle mesure les travailleurs de plateformes numériques sont titulaires de droits collectifs leur permettant d'être informés et consultés, de constituer et d'adhérer à un syndicat, de faire grève et d'entrer en négociation collective avec les plateformes donneuses d'ordre.**

**Hypothèse et méthode** : L'hypothèse de recherche est que les droits collectifs disposent d'un champ d'application pouvant être apprécié de façon autonome et disposant d'un dynamisme propre de nature à garantir leur application dans le contexte des plateformes numériques. La vérification de cette hypothèse est réalisée au moyen d'une **analyse comparative menée entre le droit français et le droit anglais**. Elle est confortée par l'examen d'un corpus de normes et d'interprétations issues du **Droit du travail international et européen ainsi que du Droit de la concurrence de l'Union européenne**.

**Principales découvertes** : Le caractère étendu du champ d'application des droits collectifs se vérifie en ce qui concerne le droit syndical, le droit de négociation collective et le droit de grève. Au total, deux voies distinctes permettent de garantir la titularité de ces droits collectifs aux travailleurs de plateformes : la première suppose **l'extension du salariat en tant qu'espace de droit commun garantissant la titularité des droits collectifs**, la seconde consiste en la **création de droits spécifiques dans le cadre du travail indépendant**, sous réserve d'une exemption à la prohibition des ententes par le droit de la concurrence. C'est à la lumière de ce constat que peuvent être évaluées les solutions législatives nouvelles.

### Sommaire

**Partie I** : La titularité contrariée des droits collectifs propres au salariat

**Titre I** : L'exclusion des travailleurs de plateformes du champ d'application des droits collectifs propres au salariat

**Titre II** : La réintégration des travailleurs de plateformes dans le champ d'application des droits collectifs propres au salariat

**Partie II** : La titularité envisagée des droits collectifs dans le cadre du travail indépendant

**Titre I** : Une titularité des droits collectifs sous condition

**Titre II** : La titularité de droits collectifs aux protections dégradées

## AUTRES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

### Articles

- « Les chauffeurs Uber sont des travailleurs pour la juridiction suprême du Royaume-Uni », *Semaine Sociale Lamy*, 22 mars 2021, n°1946, p. 15
- « Les conflits collectifs ayant pour support l'algorithme », in P. Adam, M. Le Friant, Y. Tarasewicz (dir.), *Intelligence artificielle, gestion algorithmique du personnel et droit du travail. Les travaux de l'AFDT*, Paris, Dalloz, 2020, p. 187
- « Collective Relations in the Gig Economy », *E-Journal of International and Comparative Labour Studies*, Volume 8, No. 1, 2019
- « Les coursiers Deliveroo face au droit anglais », *Revue de droit du travail*, 2018, p. 515

### Communications

#### **En langue française :**

- « Le modèle d'affaire des plateformes numériques aux prises avec le droit : la prévalence des règles d'ordre public sur la stratégie de contournement des plateformes numériques », Le capitalisme de plateforme à l'heure de la crise sanitaire, Journée d'étude, Strasbourg, 25 janvier 2022
- Table ronde de l'Association des Journalistes de l'Information Sociale, « Statut, protection sociale, dialogue social... Quels enjeux pour les travailleurs des plateformes ? », en ligne, 21 octobre 2020
- « Les travailleurs des plateformes et le droit à la santé et à la sécurité au travail », Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), Paris, 4 octobre 2019
- « Le matérialisme historique dans la doctrine travailliste au XX<sup>e</sup> siècle », Rencontres pluridisciplinaires à l'occasion du bicentenaire de Karl Marx, Université de Strasbourg, 23 octobre 2018
- « Les apports de la jurisprudence récente en matière de licenciement pour motif personnel », DIRECCTE Grand-Est, Strasbourg, 18 mars 2017

#### **En langue anglaise :**

- « Collective Relationship in the Gig Economy », Young Researchers Seminar, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg, 17 mai 2019
- « Collective Relationship in the Gig Economy », ADAPT Conference : Professionalism, Employment Contracts and Collective Bargaining in the Context of Social Innovation, Università degli Studi di Bergamo, Bergamo (Italie), 1<sup>er</sup> décembre 2018

### Participation à des groupes de recherche collective

- |                  |  |
|------------------|--|
| <b>2022-2023</b> | Projet de droit comparé France-Cambodge, Partenariats Hubert Curien (PHC), Programme TONLE SAP, sous la resp. de Marie-Cécile Escande-Varniol (Univ. Lumière Lyon 2) |
| <b>2019-2022</b> | IdEx Attractivité 2019 – « Travail, emploi et mobilisations dans l'économie des plateformes numériques », sous la resp. de Fabien Brugière (Univ. de Strasbourg)     |
| <b>2017-2019</b> | Groupe de travail de l'AFDT et de la CNIL « Intelligence Artificielle et Droit du travail », sous la resp. de Patrice Adam, Martine Le Friant et Yasmine Tarasewicz  |